

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133653-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/389**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Subvention Réussite Educative. Programmation 2023. Autorisation.Décision

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La subvention de 100k€ au GIP REB pour 2023 abonde 2 dispositifs : le Programme de Réussite Educative (PRE) 35 000€ et la Cité Educative 65 000€.

Le PRE offre des prises en charge individuelles pour les enfants de 2 à 16 ans, dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il réunit l'ensemble des intervenants sociaux, scolaires et associatifs pouvant interagir avec les enfants et leur famille.

Suite à la crise sanitaire, une hausse significative des demandes de prise en charge a été observée. Un plus grand nombre d'interventions précoces dès la maternelle ont été mises en oeuvre. Le déploiement de la cité éducative amène à expérimenter des interventions pour les 16-18 ans afin de ne pas stopper les accompagnements au lycée notamment.

Pour soutenir ce développement d'activité, la ville a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 15 000 €

Le programme de la cité éducative sur 3 ans prévoit un budget de 520 000 € par an dont 120 000 € de la ville et 400 000 € de l'état. Le principe de financement est de 20 % ville et 80 % état pour les actions, de 50% de chaque partenaire pour le financement du poste de coordination et les dépenses de communication.

Après un exercice 2022 de démarrage, l'exercice 2023 est celui du déploiement des actions et de la coordination de ce programme.

L'équipe de coordination a été renforcé avec un poste supplémentaire dédié à la coordination des actions pour les 0-3 ans et les 16 – 25 ans.

Parallèlement, la montée en puissance du réseau nous amène à développer, en lien avec les directions de la ville comme avec nos partenaires institutionnels, des projets de plus grande envergure et mobilisateurs.

A l'amorce de la dernière année officielle du projet, qui sera renouvelé en 2024, la ville augmente son soutien en 2023 pour assurer la part des 20 % minimum des actions développées.

Pour ces déploiements, 55 000 € supplémentaires sont nécessaires pour abonder la cité éducative 2023 – 2024.

Au total, Il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire au GIP REB de 70 000 € soit 15 000 € pour le PRE et 55 000 € pour la cité éducative.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2023, fonction 420 compte 657358.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux GIP REB la somme d'un montant total de **70 000 €**,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de cet organisme,
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER